

REGISTRE DES QUESTIONS

INFORMATIONS CONCERNANT L'ANNONCE

Collectivité : Commune de Troyes

Type d'annonce : Avis d'appel à la concurrence

Type de procédure : Appel d'offres ouvert

Référence : vetements2024

Date de mise en ligne : Le mercredi 16 octobre 2024 à 13:10:01

Date de clôture : Le lundi 02 décembre 2024 à 17:00:00

Titre: Fourniture de vêtements de travail, de tenues de travail, de chaussures de travail et

des équipements de protection individualisés

Descriptif: Cet accord-cadre est passé dans le cadre du groupement d'achat Groupement de

commandes entre Troyes Champagne Métropole, le CMAS de Troyes et la Ville de Troyes, dont la VILLE DE TROYES assure la coordination au nom de l'ensemble des membres. Chaque membre du groupement s'assure de la bonne exécution de l'accord-cadre pour la partie qui le concerne, en application des dispositions des articles

L. 2113-7 et L. 2113-8 du Code de la Commande Publique.

Identification du coordonnateur du groupement : VILLE DE TROYES

Les prestations concernent la fourniture de vêtements de travail, de tenues de travail, de chaussures de travail et des équipements de protection individualisés (EPI) tels que décrits dans le cahier des clauses particulières (CCP) et le bordereau de prix unitaires (B.P.U).

A titre indicatif, les montants estimés annuels des besoins au titre de cet accord-cadre pour chaque membre du groupement se déclinent comme suit :

- Commune de Troyes : 130 000 € HT

- Troyes Champagne Métropole : 45 000 € HT

- Centre Municipal d'Action Sociale : 5 000 € HT

Conformément aux dispositions des articles L2125-1.1°, R. 2162-1 à R. 2162-6 et R. 2162-13 à R. 2162-14 du Code de la Commande Publique, chaque lot donnera lieu, à la conclusion d'un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande.

Le titulaire de l'accord-cadre sera consulté, à chaque survenance d'un besoin, par le biais de l'émission de bons de commande, conformément aux dispositions des articles R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la Commande Publique. En application de l'article R.2162-4-2° du Code de la Commande Publique, l'accord-cadre sera conclu avec un montant maximum de :

raccord-cadre sera concid avec un montant maximum de .		
Montant maximum annuel HT intitulé du lot Troyes TCM	Ville de Troyes	CMAS de
Lot nº 01 – Vêtements de travail personnalisés € 40 000 €	80 000 €	2 000
Lot n° 2 - Blouson, parkas et softshell haute visibil 12 000 €	ité 22 000 €	2 000 €
Lot nº 03 – Blouses et tabliers 1 200 €	8 000 €	6 000 €
Lot nº 04 – Vêtements divers € 10 000 €	20 000 €	2 000
Lot nº 05 – Chaussures de sécurité femmes € 2 000 €	15 000 €	6 000
Lot nº 06 – Chaussures de sécurité mixte 25 000 €	55 000 €	1 000 €
Lot nº 07 – Protections des mains 16 000 €	40 000 €	2 000 €
Lot nº 08 – Protections de la tête 5 000 €	24 000 €	2 000 €
Lot nº 09 – Protections diverses 8 000 €	22 000 €	1 000 €
Lot nº 10 – Tenues de la police municipale 4 000 €	60 000 €	0€
Lot nº 11 – Tenues des gardes champêtres € 1 000 €	4 000 €	0

Lot nº 12 - Tenues de sports

1 000

6 000 €

€ 1000€

Lot nº 13 - Tenues de sécurité

10 000 €

1 000

€ 2 000 €

REGISTRE DES QUESTIONS / REPONSES REPONDUES

Questions / Réponses

[07/11/2024 à 09:46:52] Bonjour

Concernant le lot 10, il semble y avoir un doublon sur les lignes TT018 et TT024, sinon pouvez vous svp nous indiquer les différences entre ces deux lignes ?

D'avance merci,

Cordialement

[08/11/2024 16:46:32] Mesdames, Messieurs,

Nous vous informons que la date de remise des offres a été repoussée au lundi 2 décembre 2024 à 17h00.

En effet, des modifications ont été apportées au sein des lots 8; 10 et 11 de la consultation, comme suit :

Lot n° 08 : Le casque de ligne EP210 n'est plus ATEX mais simplement ventilé.

Lot n° 10 : Plusieurs lignes ont été modifiées, toutes les modifications sont en rouge.

Lot n° 11 : Selon le décret entrant en vigueur en 2025, les descriptifs, les coloris et inscriptions ont été modifiés en rouge, de plus, 8 lignes ont été rajoutées à la suite de ces changements.

Aussi, nous vous prions de bien vouloir télécharger à nouveau les pièces impactées :

- CCP Modif 08112024
- RC Modif 08112024
- BPU lot 8 V3 Modif 08112024
- DQE lot 8 V3 Modif 08112024
- BPU lot 10 V2 Modif 08112024
- DQE lot 10 V2 Modif 08112024
- BPU lot 11 V2 Modif 08112024
- DQE Lot 11 V2 Modif 08112024

Cordialement

La Direction de la commande publique et des achats transversaux

[06/11/2024 à 16:15:40] Bonjour, concernant le lot 11, pouvez-vous nous confirmer que vous ne souhaitez que le marquage "Garde champêtre"? Car selon le décret entrant en vigueur en 2025, le marquage devra être "Garde champêtre Police Rural".

Merci

[08/11/2024 16:46:15] Mesdames, Messieurs,

Nous vous informons que la date de remise des offres a été repoussée au lundi 2 décembre 2024 à 17h00.

En effet, des modifications ont été apportées au sein des lots 8; 10 et 11 de la consultation, comme suit :

Lot n° 08 : Le casque de ligne EP210 n'est plus ATEX mais simplement ventilé.

Lot n° 10 : Plusieurs lignes ont été modifiées, toutes les modifications sont en rouge.

Lot n° 11 : Selon le décret entrant en vigueur en 2025, les descriptifs, les coloris et inscriptions ont été modifiés en rouge, de plus, 8 lignes ont été rajoutées à la suite de ces changements.

Aussi, nous vous prions de bien vouloir télécharger à nouveau les pièces impactées :

- CCP Modif 08112024
- RC Modif 08112024
- BPU lot 8 V3 Modif 08112024
- DQE lot 8 V3 Modif 08112024
- BPU lot 10 V2 Modif 08112024
- DQE lot 10 V2 Modif 08112024
- BPU lot 11 V2 Modif 08112024
- DQE Lot 11 V2 Modif 08112024

Cordialement

La Direction de la commande publique et des achats transversaux

[06/11/2024 à 11:10:10] Bonjour,

Concernant le lot 8, ligne EP 210 modifié dans la V2, vous demandez un casque ventilé avec la norme ISO 80079-36 :2016, or cette norme a des exigences pour des atmosphères explosives et le casque doit être en coquer pleine. Nous nous demandons s'il n'y a pas une erreur de ligne avec celle du dessus EP 209 qui elle répond à la norme attendue ci-dessus?

EP209 8 Casque protection électrique

Casque de protection avec écran bulle intégré destiné à l'industrie électrique

NF EN 397

NF EN 166

Merci d'avance pour votre confirmation.

Bien cordialement

[08/11/2024 16:45:58] Mesdames, Messieurs,

Nous vous informons que la date de remise des offres a été repoussée au lundi 2 décembre 2024 à 17h00.

En effet, des modifications ont été apportées au sein des lots 8; 10 et 11 de la consultation, comme suit :

Lot n° 08 : Le casque de ligne EP210 n'est plus ATEX mais simplement ventilé.

Lot n° 10 : Plusieurs lignes ont été modifiées, toutes les modifications sont en rouge.

Lot n° 11 : Selon le décret entrant en vigueur en 2025, les descriptifs, les coloris et inscriptions ont été modifiés en rouge, de plus, 8 lignes ont été rajoutées à la suite de ces changements.

Aussi, nous vous prions de bien vouloir télécharger à nouveau les pièces impactées :

- CCP Modif 08112024
- RC Modif 08112024
- BPU lot 8 V3 Modif 08112024
- DQE lot 8 V3 Modif 08112024
- BPU lot 10 V2 Modif 08112024
- DQE lot 10 V2 Modif 08112024
- BPU lot 11 V2 Modif 08112024
- DQE Lot 11 V2 Modif 08112024

Cordialement

La Direction de la commande publique et des achats transversaux

[05/11/2024 à 09:13:08] Bonjour,

Pour les lignes EP206 et EP207, quel coloris souhaiteriez-vous ?

Cordialement,

[05/11/2024 10:53:34] Madame, Monsieur,

Suite à la question d'un candidat relative au lot n° 8, nous vous indiquons qu'il n'y a pas de coloris obligatoire pour les lignes EP206 et EP207, le candidat peut en proposer plusieurs s'il le souhaite.

Cordialement

La Direction Commande Publique et Achats Transversaux

[05/11/2024 à 09:11:59] Bonjour,

Est-il possible de nous fournir votre charte graphique ainsi que vos logos ?

Cordialement,

[05/11/2024 10:58:16] Madame, Monsieur,

Suite à la question d'un candidat, nous vous précisons que la charte graphique et les logos seront transmis aux seuls titulaires de l'accord-cadre pour chacun des lots concernés.

Cordialement

La Direction Commande Publique et Achats Transversaux

[04/11/2024 à 15:19:18] Bonjour, Sauf erreur de notre part, il manque dans le DCE la déclaration sur l'honneur relative au règlement UE n°2022/576 du Conseil du 8 avril 2022 qui est à compléter et à signer. Dans l'attente, Bien cordialement,

[04/11/2024 15:24:08] Mesdames, Messieurs,

Cette pièce a été rajoutée au DCE.

Bien cordialement

La Direction de la commande publique

[31/10/2024 à 15:33:36] Bonjour,

LOT N°8 EP212 : le conditionnement de 200 est-il impératif ? La norme ISO13485 est une norme médical, est elle impérative?

LOT N°6 : CH225. Les couvre chaussures doivent ils être impérativement en PVC?

[05/11/2024 11:32:45] Madame, Monsieur,

Suite aux questions d'un candidat relatives aux lots n° 6 et 8, nous vous remercions de prendre connaissance des réponses ci-dessous :

1) LOT N°8 EP212 : le conditionnement de 200 est-il impératif ? La norme ISO13485 est une norme médical, est elle impérative?

Réponse : Le conditionnement est au choix du fournisseur. La norme ISO13485 est obligatoire

2) LOT N°6 : CH225. Les couvre chaussures doivent ils être impérativement en PVC?

Réponse : Le PVC n'est pas obligatoire, les couvre chaussures doivent être jetables uniquement.

Cordialement

La Direction Commande Publique et Achats Transversaux

[31/10/2024 à 09:42:38] Bonjour,

Concernant le casque ventilé n° EP210, après vérification la norme EN 13-463-1 à été remplacée par la norme EN ISO 80079-36:2016 le 31/10/2019

Vous pouvez trouver l'information sur la note INERIS 2019/02

Pouvez-vous modifier le BPU en conséquence?

Dans l'attente de votre retour

Cordialement

[05/11/2024 11:17:33] Madame, Monsieur,

Suite à la question d'un candidat relative au lot n° 8, nous vous remercions de prendre connaissance de la réponse ci-dessous :

Ligne EP210 : La norme EN 13-463-1 étant annulée, elle est remplacée par la norme EN ISO 80079-36:2016.

Vous trouverez ci-joint le BPU et DQE modifiés avec la nouvelle norme concernant l'article EP210 du lot n°8. Ces fichiers modifiés sont également disponibles sur la plateforme Xmarches.fr via votre espace entreprise :

- fichier : BPU Lot 8 V2 Modif 05112024.xlsx

- fichier: DQE Lot 8 V2 Modif 05112024.xlsx

Cordialement

La Direction Commande Publique et Achats Transversaux

</i>Fichier envoyé en pj : Lot 8 BPU DQE Modifiés 05112024.zip</i>

[28/10/2024 à 16:26:36] Bonjour,

Pour le lot N°8 - protection de la tête

Ligne EP208 - vous demandez un casque avec la norme 13463-1, qui est une norme relative au appareil non éclectique destinée à être utilisée en atmosphère explosive, pouvant évolué en milieu Atex

Pensez-vous cette norme soit utile dans le cadre de votre utilisation?

Dans l'attente de votre retour

Cordialement

[30/10/2024 16:52:36] Madame, Monsieur,

Suite à la question d'un candidat relative au lot n° 8, nous vous remercions de prendre connaissance de la réponse ci-dessous.

Afin d'éviter toute confusion :

- La ligne EP208 correspond à : Casque Forestier, casque ABS de couleur orange fluorescent, aéré sur le sommet avec visière grillagée robuste, coquilles antibruit Leigthnning L1H SNR 28dB, et couvre-nuque intégré. Norme EN 1731 N-352-1:2002 EN 39.
- La ligne EP210 (et non EP208) correspond à : Casque ventilé pour une utilisation en atmosphère ATEX avec les normes EN 397 EN 13463-1.

Nous vous confirmons que les casques décrits à la ligne EP210 sont bien ceux demandés.

Cordialement

La Direction Commande Publique et Achats Transversaux

[25/10/2024 à 14:15:16] Bonjour, pour le LOT 3, les prix dans le BPU doivent inclure le marquage ou cela fera l'objet d'un devis à part à l'attributaire ? et pour les échantillons à fournir, sur quelle taille devons-nous partir ? Merci

[28/10/2024 10:01:23] Madame, Monsieur,

Suite à la guestion d'un candidat, nous vous remercions de prendre connaissance des réponses ci-dessous :

- 1) Les prix dans le BPU doivent inclure le marquage ou cela fera l'objet d'un devis à part à l'attributaire ? Réponse : Tous les vêtements devront être systématiquement sérigraphiés, SAUF les blouses jetables d'hygiène.
- 2) Pour les échantillons à fournir, sur quelle taille devons-nous partir ? Réponse : La taille des échantillons reste aux choix des candidats.

Cordialement

La Direction Commande Publique et Achats Transversaux

[24/10/2024 à 09:20:15] Bonjour,

Nous comprenons que vos agents de sécurité sont fonctionnaires. Mais un nouveau décret vient de sortir, donc souhaitez-vous des tenues conformes à ce décret ou des tenues classiques de sécurité?

Merci

[28/10/2024 11:01:34] Madame, Monsieur,

Suite à la question d'un candidat relative au lot n° 13 "Tenues du poste de sécurité", nous vous indiquons que la Collectivité souhaite des tenues classiques de sécurité.

Cordialement

La Direction Commande publique et Achats Transversaux

[21/10/2024 à 15:55:42] Bonjour,

Pour le LOT 10 - il est demandés des chaussures de marque SALOMON avec des modèles bien précis.

Dans le RC, il est précisé la mention : pour mémoire dans chaque BP, la mention "type" signifie que toute équivalence à cette fourniture sera acceptée.

De ce fait accepté vous d'autres modèle que ceux inscrits dans le BPU, car dans la désignation détaillée ne mentionne pas "type"

Bonne réception,

Cordialement,

[23/10/2024 08:40:29] Mesdames, Messieurs,

Nous vous prions de bien vouloir prendre en considération les modifications apportées au sein des BPU et DQE des lots 10 et 11.

Une précision conformément au réglement de la consultation a été apportée concernant la mention de type pour les marques citées à titre d'exemple au sein des lots 10 et 11.

Pour mémoire, dans chaque BPU, la mention « type « ... » », signifie que toute équivalence à cette fourniture sera acceptée.

D'une manière générale et pour tous les lots de cette consultation, la colonne « désignation détaillée » de chaque BPU correspond à une description générale attendue. Les fournitures proposées pour chaque ligne de prix devront correspondre au plus près des caractéristiques attendues.

Cordialement

la Direction de la commande publique